

**République Française  
MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 2 Décembre 2025 à 20h**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20251202-DM64-2025-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Date de la convocation : 26/11/2025

Date d'affichage : 26/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	21	22

**L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/11/2025.**

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne

-  
M. Maxime ROMAGNY - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

**Pouvoirs déposés :** M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY-

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PONCET Marc

**Objet : Renouvellement de la convention animation captage**

M. le Maire expose :

La convention dont il est question a pour objet, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de la cellule animation captage du service de l'eau de Loire Forez agglomération, au profit des partenaires.

Ce partenariat répond à la volonté des partenaires de bénéficier des compétences d'animation de Loire Forez agglomération afin de répondre au besoin d'animation autour de la mise en œuvre des programmes d'actions, sur les captages prioritaires, définis par chacun des maîtres d'ouvrages.

Les captages classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement ou du SAGE situés sur le territoire de chacun des partenaires et de Loire Forez agglomération, à savoir :

- Les puits de Balbigny (commune de Balbigny)
- Le barrage de la Gimond (Syndicat de Chazelles Viricelles)
- Le puits des Giraudières (Loire Forez agglomération)

Le service mis à disposition aura la charge d'accomplir les missions suivantes :

- Animation des programmes d'actions sur les captages,

- Suivi de qualité de l'eau,
- Appui administratif et financier pour les missions liées à la cellule d'animation des captages prioritaires dont Loire Forez agglomération a la maîtrise d'ouvrage (gestion administrative et ressources humaines courante, demandes de subventions notamment).

Tenant compte du nombre d'heures estimées, le coût net estimatif est réparti de la façon suivante :

- 27,78% (0.5/1.8 ETP) pour la commune de Balbigny,
- 27,78% (0.5/1.8 ETP) pour le Syndicat de Chazelles Viricelles,
- 44,44% (0.8/1.8 ETP) pour Loire Forez agglomération,
- A cette participation, seront déduites, le cas échéant, les subventions hors agence de l'eau affectées à chaque captage.

*Après avoir délibéré et demandé des précisions, le conseil municipal, à l'unanimité :*

Approuve la proposition de convention

Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découlent.

Dit que la dépense sera inscrite sur le budget du service des eaux de l'exercice en cours.

M. Marc PONCET  
Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Balbigny,  
A Balbigny, le 02/12/2025



Monsieur Gilles DUPIN  
Maire